



24 oct 2025 -16:12

Appartient à Conseil des ministres du 24 octobre 2025

Convention entre la Belgique et les États-Unis concernant le Mémorial du Mardasson

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Maxime Prévot, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à la convention entre la Belgique et les États-Unis concernant le Mémorial du Mardasson dans la ville de Bastogne, et à la Déclaration, faites à Bruxelles le 11 avril 2024.

La convention a pour but de rendre effectif le bail emphytéotique de 99 ans sur le site du Mémorial du Mardasson à Bastogne attribué par l'État belge, par l'arrêté royal du 31 juillet 2020, à l'American Battle Monuments Commission (ABMC).

Les modalités du bail emphytéotique sont stipulées dans la convention.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maxime Prévot, Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
<https://prevot.belgium.be>
info.prevot@diplobel.fed.be

AudreyJacquiez
Porte-parole (FR)
+32 497 16 18 61
audrey.jacquiez@diplobel.fed.be

Laurens Soenen
Porte-parole (NL)
+ 32 471 30 11 90
laurens.soenen@diplobel.fed.be

